



DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

En exercice : 11

Présent(s) : 6

Absent(s) représenté(s) : 5

Absent(s) non représenté(s) : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Votants : 11

Date de convocation : 7 Juin 2023

Centre Communal d'Action Sociale

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
(Ordonnance n° 2021-1310 et article L.2121-25 du CGCT)

Conseil d'administration du 15 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze juin, le Conseil d'Administration s'est réuni à dix-huit heures trente au Centre de Loisirs, sous la présidence de Monsieur Didier GEORGES, Vice-Président.

Présents : Mesdames et Messieurs Didier GEORGES, Anne Marie FERREIRINHO, Maryline HOAREAU, Nathalie IMBERT, Annick PHILIZOT et Agnès SZWIEC.

Absent(s) ayant donné pouvoir : 5

Absent(s) non représenté(s) : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Secrétaire de séance : Nathalie IMBERT

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 Mars 2023 :

Approuvé à l'unanimité

Délibérations du Conseil d'Administration

DEL 08_2023 : Approbation du Compte de Gestion 2022

DEL 09_2023 : Adoption du Compte Administratif 2022

DEL 10_2023 : Animation du repas des Aînés 2023

DEL 11_2023 : Traiteur du repas des Aînés 2023

DEL 12_2023 : Fournisseurs de colis de Noël 2023

DEL 13_2023 : Convention de prescription de service FILIEN – ADMR

DEL 14_2023 : Avenant MAPA 04-2020 Portage de repas à domicile



Le Président du C.C.A.S.

Franck BRETEAU

Mise en ligne sur le site internet de la ville :
<https://www.villedetrouy.fr>

le 23 juin 2023



**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

**Centre Communal d'Action Sociale
de la Ville de Trouy**

Présent(s) : 6/11

Absent(s) représenté(s) : 5

Absent(s) non représenté(s) : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Votants : 11

Date de convocation : 7 Juin 2023

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Administration

Séance du 15 Juin 2023

Délibération N° DEL 08 - 2023

Approbation du Compte de Gestion 2022

L'an deux mille vingt-trois, le quinze Juin, le Conseil d'Administration s'est réuni à dix-huit heures trente au Centre de Loisirs, sous la présidence de Monsieur Didier GEORGES, Vice-Président.

Présents : Mesdames et Messieurs Didier GEORGES, Anne Marie FERREIRINHO, Maryline HOAREAU, Nathalie IMBERT, Annick PHILIZOT et Agnès SZWIEC.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Franck BRETEAU à Didier GEORGES
Vincent BRIEND à Maryline HOAREAU
Gérard DUMAND à Nathalie IMBERT
Josiane BREUILLE à Anne Marie FERREIRINHO
Nathalie NERON à Annick PHILIZOT

Absent(s) non représenté(s) : Néant

Ne prennent pas part au vote : 0

Secrétaire de séance : Madame Nathalie IMBERT

Rapporteur : Le Président

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du Receveur municipal à l'ordonnateur et qu'il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

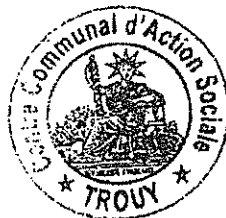
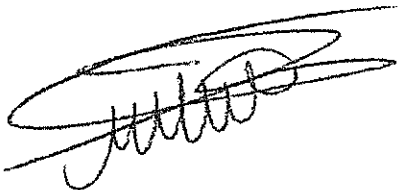
Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal au titre de l'année 2022,
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé au titre de l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

La secrétaire,
Nathalie IMBERT



Le Président,
Franck BRETEAU



Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la ville : <https://www.villedetrouy.fr> le 23/06/2023



**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

**Centre Communal d'Action Sociale
de la Ville de Trouy**

Présent(s) : 6/11

Absent(s) représenté(s) : 4

Absent(s) non représenté(s) : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Votants : 10

Date de convocation : 7 Juin 2023

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Administration

Séance du 15 Juin 2023

Délibération N° DEL 09 - 2023

Adoption du Compte Administratif 2022

L'an deux mille vingt-trois, le quinze Juin, le Conseil d'Administration s'est réuni à dix-huit heures trente au Centre de Loisirs, sous la présidence de Monsieur Didier GEORGES, Vice-Président.

Présents : Mesdames et Messieurs Didier GEORGES, Anne Marie FERREIRINHO, Maryline HOAREAU, Nathalie IMBERT, Annick PHILIZOT et Agnès SZWIEC.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Vincent BRIEND à Maryline HOAREAU
Gérard DUMAND à Nathalie IMBERT
Josiane BREUILLE à Anne Marie FERREIRINHO
Nathalie NERON à Annick PHILIZOT

Absent(s) non représenté(s) : Franck BRETEAU

Ne prennent pas part au vote : 0

Secrétaire de séance : Madame Nathalie IMBERT

Rapporteur : Le Président

Monsieur le Président rappelle les obligations légales assorties au vote du compte administratif :

- Le vote doit intervenir après l'approbation du Compte de Gestion,
- La séance délibérant sur l'approbation du Compte Administratif nécessite l'élection d'un président spécifique par le conseil pour voter ce point,

Considérant que le conseil a nommé Monsieur Didier GEORGES, au titre de président spécifique,

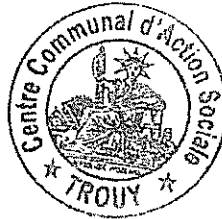
Vu le Compte Administratif 2022 du C.C.A.S. ci-après,

LIBELLE	FONTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT(4)	RECETTES ou EXCEDENT(4)	DEPENSES ou DEFICIT(4)	RECETTES ou EXCEDENT(4)	DEPENSES ou DEFICIT(4)	RECETTES ou EXCEDENT(4)
Résultat 2021 reporté		7 331.71				7 331.71
Opération de l'exercice 2022	108 503.85	109 846.23			108 503.85	109 846.23
TOTAUX	108 503.85	117 177.94			108 503.85	117 177.94
Résultat de clôture 2022	108 503.85	117 177.94			108 503.85	117 177.94
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES	108 503.85	117 177.94			108 503.85	117 177.94
RESULTATS DEFINITIFS		8 674.09				8 674.09

Hors de la présence de Monsieur le Président du C.C.A.S, M Franck BRETEAU absent ce jour et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **ADOpte** le Compte Administratif 2022 du C.C.A.S. ainsi présenté.

La secrétaire,
Nathalie IMBERT



Le Président,
Franck BRETEAU

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la ville : <https://www.villedetrouy.fr> le 23/06/2023



**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

**Centre Communal d'Action Sociale
de la Ville de Trouy**

Présent(s) : 6/11

Absent(s) représenté(s) : 5

Absent(s) non représenté(s) : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Votants : 11

Date de convocation : 7 Juin 2023

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Administration

Séance du 15 Juin 2023

Délibération N° DEL 10 - 2023

Animation du repas des aînés 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze Juin, le Conseil d'Administration s'est réuni à dix-huit heures trente au Centre de Loisirs, sous la présidence de Monsieur Didier GEORGES, Vice-Président.

Présents : Mesdames et Messieurs Didier GEORGES, Anne Marie FERREIRINHO, Maryline HOAREAU, Nathalie IMBERT, Annick PHILIZOT et Agnès SZWIEC.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Franck BRETEAU à Didier GEORGES
Vincent BRIEND à Maryline HOAREAU
Gérard DUMAND à Nathalie IMBERT
Josiane BREUILLE à Anne Marie FERREIRINHO
Nathalie NERON à Annick PHILIZOT

Absent(s) non représenté(s) : Néant

Ne prennent pas part au vote : 0

Secrétaire de séance : Madame Nathalie IMBERT

Rapporteur : Le Président

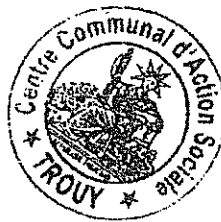
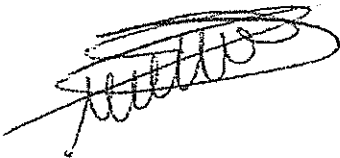
Vu les deux propositions reçues suite à la consultation écrite du 7 Mars 2023,

Considérant les tarifs et animations proposés,

Après délibération, l'ensemble des membres du conseil a retenu, à l'unanimité, la candidature de l'association « **I'As des Astres** » domiciliée La Grange Saint Jean à TROUY pour l'animation des repas des aînés du 10 Décembre 2023.

Le coût de cette prestation est de **400.00 €**.

La secrétaire,
Nathalie IMBERT



Le Président,
Francis BRETEAU



Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la ville : <https://www.villedetrouy.fr> le 20/06/2023



**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

**Centre Communal d'Action Sociale
de la Ville de Trouy**

Présent(s) : 6/11

Absent(s) représenté(s) : 5

Absent(s) non représenté(s) : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Votants : 11

Date de convocation : 7 Juin 2023

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Administration

Séance du 15 Juin 2023

Délibération N° DEL 11 - 2023

Traiteur du repas des aînés 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze Juin, le Conseil d'Administration s'est réuni à dix-huit heures trente au Centre de Loisirs, sous la présidence de Monsieur Didier GEORGES, Vice-Président.

Présents : Mesdames et Messieurs Didier GEORGES, Anne Marie FERREIRINHO, Maryline HOAREAU, Nathalie IMBERT, Annick PHILIZOT et Agnès SZWIEC.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Franck BRETEAU à Didier GEORGES
Vincent BRIEND à Maryline HOAREAU
Gérard DUMAND à Nathalie IMBERT
Josiane BREUILLE à Anne Marie FERREIRINHO
Nathalie NERON à Annick PHILIZOT

Absent(s) non représenté(s) : Néant

Ne prennent pas part au vote : 0

Secrétaire de séance : Madame Nathalie IMBERT

Rapporteur : Le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le MAPA 03-2022 portant sur la fourniture du repas des aînés de l'année 2023 pour les personnes âgées de 70 ans et plus,

Considérant que cette consultation relève des marchés à procédure adaptée compris entre 4 000 € et 49 999 € HT,

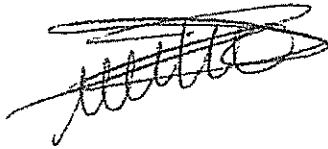
Considérant les deux propositions parvenues au C.C.A.S.,

Considérant le tarif et le menu énoncés dans ces propositions,

Monsieur le président sollicite l'avis des membres du conseil,

Après délibération, les membres du conseil retiennent, à l'unanimité, la candidature de la **Maison ROMANGEON** domiciliée Domaine de Givray à TROUY 18570.

La secrétaire,
Nathalie IMBERT



Le Président,
Franck BRETEAU



Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la ville : <https://www.villedetrouy.fr> le 23/06/2023



**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

**Centre Communal d'Action Sociale
de la Ville de Trouy**

Présent(s) : 6/11

Absent(s) représenté(s) : 5

Absent(s) non représenté(s) : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Votants : 11

Date de convocation : 7 Juin 2023

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Administration

Séance du 15 Juin 2023

Délibération N° DEL 12 - 2023

Fournisseur des colis de Noël 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze Juin, le Conseil d'Administration s'est réuni à dix-huit heures trente au Centre de Loisirs, sous la présidence de Monsieur Didier GEORGES, Vice-Président.

Présents : Mesdames et Messieurs Didier GEORGES, Anne Marie FERREIRINHO, Maryline HOAREAU, Nathalie IMBERT, Annick PHILIZOT et Agnès SZWIEC.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Franck BRETEAU à Didier GEORGES
Vincent BRIEND à Maryline HOAREAU
Gérard DUMAND à Nathalie IMBERT
Josiane BREUILLE à Anne Marie FERREIRINHO
Nathalie NERON à Annick PHILIZOT

Absent(s) non représenté(s) : Néant

Ne prennent pas part au vote : 0

Secrétaire de séance : Madame Nathalie IMBERT

Rapporteur : Le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le MAPA 02-2023 portant sur la fourniture de colis de Noël pour les personnes âgées,

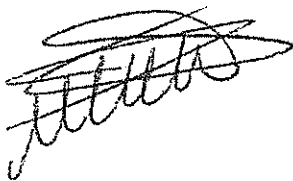
Considérant que cette consultation relève des marchés à procédure adaptée compris entre 4 000 € et 49 999 € HT,

Vu les sept propositions de colis, transmises par cinq fournisseurs différents, parvenues au C.C.A.S. avant le 30 Mai 2023,

Monsieur le président propose aux membres du conseil de procéder au choix du fournisseur.

Après délibération, les membres du conseil retiennent, à l'unanimité, la candidature de la Société « ESPRIT GOURMET » domiciliée 14 route de la salle - Cran Gévrier – 74960 ANNECY.

La secrétaire,
Nathalie IMBERT



Le Président,
Francis BRETEAU



Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la ville : <https://www.villedetrouy.fr> le 23/06/2023



**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

**Centre Communal d'Action Sociale
de la Ville de Trouy**

**Présent(s) : 6/11
Absent(s) représenté(s) : 5
Absent(s) non représenté(s) : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Votants : 11
Date de convocation : 7 Juin 2023**

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Administration

Séance du 15 Juin 2023

Délibération N° DEL 13 - 2023

Convention de prescription service FILIEN de l'ADMR

L'an deux mille vingt-trois, le quinze Juin, le Conseil d'Administration s'est réuni à dix-huit heures trente au Centre de Loisirs, sous la présidence de Monsieur Didier GEORGES, Vice-Président.

Présents : Mesdames et Messieurs Didier GEORGES, Anne Marie FERREIRINHO, Maryline HOAREAU, Nathalie IMBERT, Annick PHILIZOT et Agnès SZWIEC.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Franck BRETEAU à Didier GEORGES
Vincent BRIEND à Maryline HOAREAU
Gérard DUMAND à Nathalie IMBERT
Josiane BREUILLE à Anne Marie FERREIRINHO
Nathalie NERON à Annick PHILIZOT

Absent(s) non représenté(s) : Néant

Ne prennent pas part au vote : 0

Secrétaire de séance : Madame Nathalie IMBERT

Rapporteur : Le Président

Considérant la proposition de convention de prescription du service FILIEN de l'ADMR,

Considérant que la signature de ladite convention n'engage aucunement le C.C.A.S ,

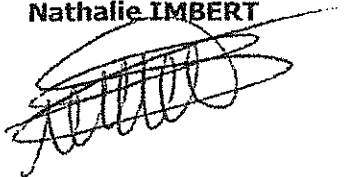
Considérant qu'il s'agit d'un simple référencement au niveau de l'ADMR ,

Vu que la signature de cette convention permet aux administrés qui souscrivent un contrat de bénéficier d'un mois d'abonnement gratuit,

Didier GEORGES propose aux membres du conseil de signer cette dernière,

Après délibération, l'ensemble des membres du conseil **approuve** la signature de cette convention.

La secrétaire,
Nathalie IMBERT



Le Président,
Frank BRETEAU



Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la ville : <https://www.villedetrouy.fr> le 23/06/2023



**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

**Centre Communal d'Action Sociale
de la Ville de Trouy**

Présent(s) : 6/11

Absent(s) représenté(s) : 5

Absent(s) non représenté(s) : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Votants : 11

Date de convocation : 7 Juin 2023

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Administration

Séance du 15 Juin 2023

Délibération N° DEL 14 - 2023

Avenant MAPA 04-2020 Portage de repas à domicile

L'an deux mille vingt-trois, le quinze Juin, le Conseil d'Administration s'est réuni à dix-huit heures trente au Centre de Loisirs, sous la présidence de Monsieur Didier GEORGES, Vice-Président.

Présents : Mesdames et Messieurs Didier GEORGES, Anne Marie FERREIRINHO, Maryline HOAREAU, Nathalie IMBERT, Annick PHILIZOT et Agnès SZWIEC.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Franck BRETEAU à Didier GEORGES
Vincent BRIEND à Maryline HOAREAU
Gérard DUMAND à Nathalie IMBERT
Josiane BREUILLE à Anne Marie FERREIRINHO
Nathalie NERON à Annick PHILIZOT

Absent(s) non représenté(s) : Néant

Ne prennent pas part au vote : 0

Secrétaire de séance : Madame Nathalie IMBERT

Rapporteur : Le Président

Considérant l'augmentation de tarif proposée par SOGIREST au 1^{er} janvier 2023,

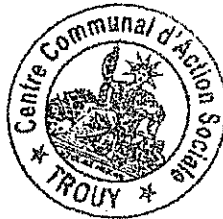
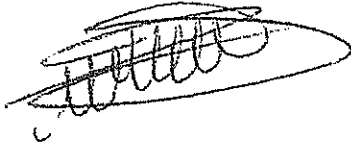
Considérant que cette augmentation est conforme aux termes énoncés dans le MAPA N° 04-2020,

Vu l'avenant proposé à la Société SOGIREST, confirmant le tarif applicable à partir du 1^{er} janvier 2023, soit 8.0963 € HT par repas.

D GEORGES propose aux membres du conseil d'approuver la signature de cet avenant,

Après délibération, l'ensemble des membres du conseil **approuve** la signature de cet avenant.

La secrétaire,
Nathalie IMBERT



Le Président,
Franck BRETEAU



Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la ville : <https://www.villedetrouy.fr> le 22/06/2023